

ARRÊTÉ N° ARR_2022_0889_ART_RD 50_SAINTE-AUBIN
réglementant la circulation sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-25 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de l'entreprise GENDRY SERVICE LOCATION, domiciliée TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX, en date du 30 août 2022 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la vitesse sur la RD 50, au droit de l'accès au chantier de pose d'une conduite de gaz - territoire de la commune de SAINT-AUBIN,

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 50** sera réglementée de la façon suivante :

| | |
|---------------------|---|
| Période | du lundi 12 septembre à 7h00 au lundi 12 décembre 2022 à 18h00 |
| Localisation | Du PR 2+0300 (après l'ouvrage sur la petite Sablonne) au PR 2+0800 (entrée d'agglomération de SAINT AUBIN) |
| Restriction | Vitesse limitée à 50 km/h |

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par l'entreprise GENDRY SERVICE LOCATION sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de DOLE.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise GENDRY SERVICE LOCATION sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du Département <https://www.jura.fr> et dont ampliation sera adressée et à M. le Maire de SAINT-AUBIN, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 5 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 05/09/2022

Reçu en préfecture le 05/09/2022

Affiché le 05-09-2022

SLOW

ID : 039-223900010-20220905-ARR_2022_0889-AR



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : PAGANON Prénom : Stéphane
 Dénomination : GENDRY SERVICE LOCATION GSL Représenté par : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : TSA 70011
Chez Sogelink
 Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
 Téléphone 0 2 4 3 0 6 0 4 7 9 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : gendry-sl-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : D50 - R DE DOLE
 Code postal 3 9 4 1 0 Localité : ST AUBIN

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
 Description des travaux : Forage dirigée 2 pour EXTENSION DU RESEAU GAZ MPB POUR ALIMENTATION CENTRALE A ENROBES
 N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ : _____
 Date prévue de début des travaux : 1 2 0 9 2 0 2 2 Durée des travaux (en jours calendaires) : 9 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 9 0 Date de début de réglementation 1 2 0 9 2 0 2 2
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler
 Véhicules légers
 poids lourds

Stationner
 véhicules légers
 poids lourds

Dépasser
 véhicules légers
 poids lourds

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 3 0 0 8 2 0 2 2

Nom : MANCEAU Prénom : Noella Qualité :

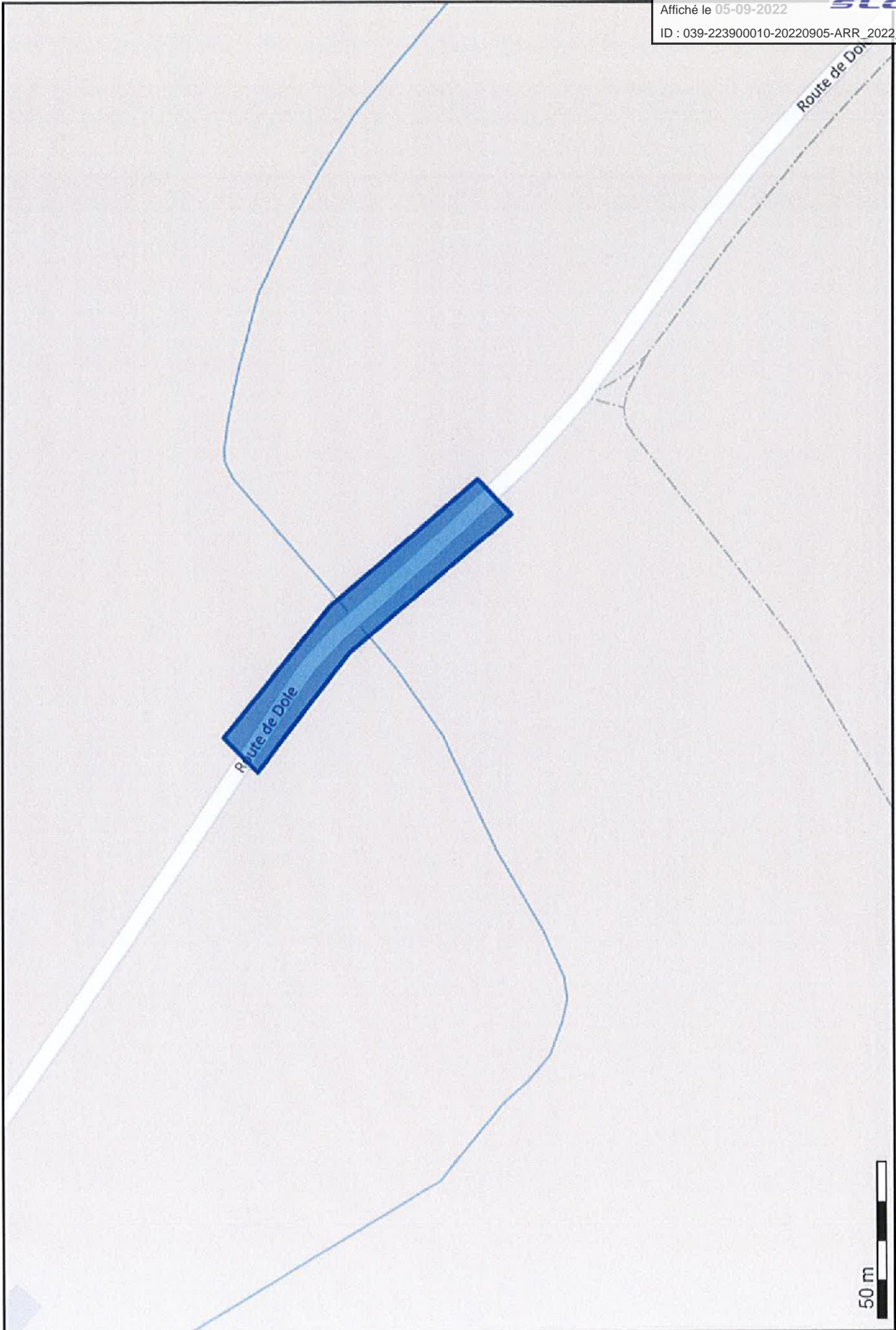
Envoyé en préfecture le 05/09/2022

Reçu en préfecture le 05/09/2022

Affiché le 05-09-2022

SLO

ID : 039-223900010-20220905-ARR_2022_0889-AR



50 m

(47.025392 5.346209);(47.025085 5.346767);(47.024661 5.347303);(47.024566 5.347153);(47.025030 5.346569);(47.025294 5.346064);(47.025392 5.346209);